

Bulletin mensuel n° 60
22 septembre 1999

www.fen.fr/sien

Toute l'actualité syndicale en
permanence mise à jour.

**Rapports Monteil et
Dasté : bien que non
publiés à ce jour, ces
rapports ont été
remis au ministre.
Et maintenant ?**

Election au Bureau National

Ce bulletin comporte pour les adhérents deux
enveloppes destinées au vote.

Tous les syndiqués sont concernés, quelque
soit leur secteur d'activité.

Les votes devront parvenir directement au
siège du SI·EN - 23, rue Lalande - le plus tôt
possible et au plus tard le
3 décembre 1999.

Editorial

Chaque rentrée scolaire apporte son lot de tensions et d'effets d'annonce, celle-ci n'aura pas failli à la tradition. Pourtant nos ministres peuvent se féliciter de ne pas avoir à gérer trop de conflits. Le travail mené par les inspecteurs n'est pas étranger à cette situation, le maintien des moyens malgré une baisse globale de l'effectif a aussi joué un rôle important. Ce second élément doit faire réfléchir : qui veut assurer ou maintenir la paix sociale doit accepter d'y consacrer le budget nécessaire.

Est-ce l'analyse du ministre ? J'ose le croire puisqu'il a déclaré que le dossier des corps d'encadrement (inspecteurs et chefs d'établissement) serait un chantier prioritaire cette année. Mais nous avons été tant de fois déçus, tant de fois nous avons cru que nous avions été entendus alors que les sourires et les hochements de tête n'étaient que de façade... Nous ne nous contenterons pas aujourd'hui de vagues promesses ou de bonnes paroles, c'est autour d'une table de travail, dans le cadre de négociations officielles, que nous apprécions la volonté du ministre de nous prendre enfin en considération.

Une pétition massivement signée, le renforcement du mot d'ordre sur les CLE, la semaine d'actions académiques du 20 au 25 septembre, n'avaient d'autres perspectives que de montrer notre détermination. Si le message a été entendu par le ministère, nous pourrions enfin nous concentrer sur nos missions et sur notre souhait d'améliorer le service public d'éducation.

Si ce n'est pas le cas – et nous le saurons très vite – il nous faudra entrer dans une phase plus agressive... Cette idée ne nous réjouit nullement, car elle est assez étrangère à notre "culture", mais ceci n'entamera en rien notre détermination car nous considérons tous que le sort qui nous est fait actuellement est insupportable.

Actifs et retraités, toutes spécialités confondues, nous montrerons notre unité et notre force.

Patrick ROUMAGNAC
22 septembre 1999

Agenda

30 août

* Bureau National

4 septembre

* UNSA / Rassemblement de militants – à PARIS – pour le lancement de la campagne “ Démocratie sociale ”. Présence de Fr. GROSBRAS au titre du SI.EN-FEN.

8 septembre

* Réunion de la section académique de RENNES (Fr. GROSBRAS)

13 septembre

* FEN / Exécutif fédéral national (D. GAUCHON)

14 septembre

* FEN / Réunion des Trésoriers des syndicats nationaux (R. HASIAK)

15 septembre

* Réunion de la section académique de DIJON (J.-Cl. QUEMIN)

www.fen.fr/sien

Participez au forum ouvert sur le site internet du SI.EN sur le thème de
«la réorganisation des académies»
Envoyez vos contributions à l'adresse suivante : **rac-sien@fen.fr**

«Apprendre aujourd'hui» Xèmes Entretiens de la Villette

24-25-26 novembre 1999

Au Salon de l'Éducation,
Paris Expo, hall 7, porte de Versailles

Quels sont les mécanismes d'apprentissage ? Qu'entend-on par apprendre ? Quels sont les nouveaux lieux et les nouvelles manières d'apprendre ? Quel est désormais le nouveau rôle de l'école et celui de l'enseignant ?

Accès libre

Inscription aux ateliers : 01 40 05 74 11
www.cite-sciences.fr

Programme détaillé disponible à partir de début octobre.

Solidarité Laïque - Urgence TURQUIE

SOLIDARITE LAIQUE association reconnue d'utilité publique lance un appel à dons pour l'aide aux populations turques victimes des tremblements de terre du 17 août dernier.

Alors que le bilan de cette catastrophe s'alourdit d'heure en heure (plus de 10 000 morts et de 30 000 blessés selon les autorités turques), le soutien de SOLIDARITE LAIQUE se portera sur l'aide à la reconstruction et à l'équipement des établissements scolaires sinistrés.

SOLIDARITE LAIQUE s'appuiera pour cette action sur les relais locaux de ses organisations membres.

A quelques semaines de la rentrée scolaire, la reconstruction et l'équipement des établissements scolaires doit être une priorité dans ces régions déjà lourdement touchées par la crise économique.

Envoyez vos dons à :

SOLIDARITE LAIQUE - Urgence TURQUIE
22 rue Corvisart - 75013 PARIS - CCP 909.00 K Paris

Et pan sur le bec ... du Trésorier !

Le bogue de l'an 2000 a peut être déjà frappé ! En effet, nous avons tous pris un coup de vieux : 4 ans et 1 jour. Une explication : le transfert d'un fichier au format “ Mac ” à un fichier format “ PC ” nécessaire à la confection des bulletins de ré-adhésion ! ?

Qu'importe, le fait est là. Merci à M.-P. C, B. L, G. G. ... de me l'avoir signalé, avec humour, et pardon à tous...

Une autre erreur, de programmation cette fois, a été commise : certains IEN ont été “ promus ” IPR et certains IPR “ promus ” IEN... Pour cela aussi, acceptez mes excuses.

Renée HASIAK

L'inspection n° 60

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **FEN**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 50 F, l'abonnement annuel de 400 F.

SI.EN - Fen

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Billet d'humeur

Les économies budgétaires

Un collègue de province, Inspecteur de l'Hygiène et de la Sécurité, est convoqué un lundi au ministère de l'Education nationale et le mardi au ministère du Travail.

Toute personne sensée pourrait croire qu'il dormirait le lundi soir à Paris !

Eh bien non !

Pourquoi ?

Il a un billet d'avion pour le lundi, payé par le ministère de l'Education nationale, et un autre pour le mardi, payé par le ministère du Travail. Sachant qu'il doit se lever à 5 heures du matin et qu'il rentre chez lui à 23 heures, calculez le coût de son surmenage payé intégralement par le budget de la nation.

Andromède

Liste d'aptitude IA-IPR

Si vous souhaitez connaître les avis qui ont été formulés par le Recteur et l'Inspection Générale, ces informations vous seront communiquées à titre personnel en appelant le secrétariat du SI.EN : 01 43 22 68 19

Sommaire

Agenda	page 2
Solidarité Turquie	page 2
Entretiens de la Villette	page 2
Billet d'humeur	page 3
Responsables académiques	page 3
Un plus pour la hors-classe	page 3
Promesses non tenues	page 4
Lettres au ministre	page 5
Enseignement technique	page 6
Candidatures au BN	page 7
Affectations liste d'aptitude	page 8
Hommages	page 9
Les classes relais	pages 10-12

Responsables académiques

Modifications par rapport aux informations parues dans le bulletin de rentrée :

LIMOGES

Christian BUSTREAU – IEN Brive nord
2, rue Dumyrat – 19100 BRIVE-la - GAILLARDE

PARIS

Jocelyne FOUQUET – IEN
19, rue de l'Arbre Sec – 75001 PARIS

ROUEN

Didier DETALMINIL – Ecole H. Cahan
25, rue Carnot – B.P. 82 – 76193 YVETOT CEDEX

TOULOUSE

Jean LAVEZAC – IEN Montauban II + AIS
Inspection académique
12, Avenue Charles De Gaulle
82017 MONTAUBAN CEDEX

Un petit plus pour la hors-classe 2000

La mesure qui aura permis, en 2000, à 240 collègues IEN de bénéficier de la grille indiciaire des IA-IPR - tout en restant sur leur poste (ce qui avait été négocié) - a été possible grâce à la transformation de postes budgétaires d'IEN en postes budgétaires d'IPR.

Les quatre premières années, ces transformations se sont réparties en 28 postes d'IEN hors classe et 20 postes d'IEN classe normale.

Cette répartition a fait chuter de 35 à 32,5% le nombre d'IEN hors classe.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour dénoncer la diminution de ce pourcentage : une correction sera apportée en 2000 par la transformation de 48 postes budgétaires de classe normale, le pourcentage " remontera " alors à 33,4%.

Renée HASIAK

Année	Postes budgétaires	Classe normale	Hors classe	Pourcentage
0	2 044	1 329	715	35,0
1	1 996	1 309	687	34,4
2	1 948	1 289	659	33,8
3	1 900	1 269	631	33,2
4	1 852	1 249	603	32,5
5	1 804	1 201	603	33,4

Frais de déplacement, équipement informatique, secrétariat Promesses non tenues

Travailler mieux nécessite des moyens ; cette évidence ne semble pas encore comprise au niveau du ministère !

Le SI.EN s'est donc adressé au ministre pour lui faire prendre conscience des difficultés actuelles dans le domaine de l'équipement, du personnel administratif et des frais de déplacement.

Il appartient à chaque section d'adresser un courrier de même nature, adapté aux spécificités locales, en direction des I.A. et des Recteurs.

N'oubliez pas de nous envoyer une copie de ces courriers pour que nous puissions ré-intervenir auprès du ministre.

Seule la ténacité nous permettra d'avancer !

Paris, le 15 septembre 1999



Le Secrétaire Général

à

Monsieur Claude ALLEGRE
Ministre de l'Education nationale,
de la Recherche et de la Technologie

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur les conditions matérielles dans lesquelles doivent travailler les inspecteurs.

Deux points posent particulièrement problème :

1. Dans certains départements et académies, un effort a été accompli pour assurer un équipement bureautique décent. Cependant de trop nombreux inspecteurs ne disposent pas encore de matériel informatique suffisamment performant pour leur permettre en particulier d'accéder à Internet, ou pour utiliser des cédéroms éducatifs. A l'aube du XXIème siècle, la situation est ubuesque : les inspecteurs, qui doivent promouvoir les nouvelles technologies pour faciliter l'accès de tous aux savoirs, sont le plus souvent bien moins équipés que les établissements dont ils ont la charge.

Cette situation concerne aussi bien les inspecteurs chargés du premier degré que les inspecteurs de l'Enseignement technique et professionnel ou les IA-IPR qui doivent, parfois, se partager à plus de 20 un seul poste informatique et une seule secrétaire.

Notre engagement professionnel ne suffira pas, à l'évidence, à pallier les carences en matériel dont nous souffrons.

2. A la suite de demandes réitérées de certaines académies, vous aviez annoncé qu'une enveloppe budgétaire substantielle permettrait en 1999 de résoudre – enfin ! – le problème des frais de déplacement. Cette annonce avait été bien accueillie ... mais une absence quasi totale de transparence n'a pas encore permis d'en constater les effets concrets.

Persuadé que vous aurez à cœur que les conditions matérielles de fonctionnement ne fassent pas obstacle plus longtemps à la mise en œuvre d'une politique éducative visant à plus de justice sociale, je vous demande, Monsieur le Ministre, au nom de tous les inspecteurs, de donner les instructions nécessaires pour résoudre ces problèmes malheureusement récurrents.

Patrick ROUMAGNAC

**Les rapports
Dasté et Monteil
ont été remis au
ministre.**

Et maintenant ?



Le Secrétaire Général

à

Monsieur Claude ALLEGRE
Ministre de l'Education nationale,
de la Recherche et de la Technologie

Monsieur le Ministre,

Dans votre message au congrès de notre syndicat, le 30 mars à BONDY, vous déclariez que nos revendications n'étaient pas illégitimes.

Vous vous engagez à revoir notre situation dès que M. le Recteur MONTEIL et M. Pierre DASTE, Inspecteur général, vous auraient remis les rapports que vous leur aviez demandés.

L'un et l'autre ont fini leur travail... mais nous ne voyons toujours pas s'ouvrir de négociations. Vous ne pouvez ignorer la lassitude et l'exaspération des corps d'inspection et, tout particulièrement, des I.E.N.

J'avais sollicité, début juillet, une audience auprès de votre Cabinet, en faisant état d'une pétition qui avait recueilli plus de 1000 signatures, mais je n'ai à ce jour aucun retour.

Ce manque de communication pèse lourdement sur les relations entre notre syndicat, très largement majoritaire pour les corps d'inspection, et le ministère.

Dans ce contexte, je vous informe que nous mettons en place, du 20 au 25 septembre, une semaine d'action qui sera déclinée de manière variable selon les académies, et qui visera à montrer la mobilisation des inspecteurs pour obtenir l'ouverture officielle de négociations sur leurs statuts et leurs missions.

Parallèlement, je vous confirme que notre mot d'ordre de refus de tenir les Comités locaux d'Education est maintenu et que nous avons engagé nos syndiqués à ne pas fournir d'éléments de réponse à l'enquête diligentée par M. Bernard TOULEMONDE, Directeur de la DESCO.

Patrick ROUMAGNAC



Paris, le 8 septembre 1999

Monsieur Claude ALLEGRE
Ministre de l'Education nationale,
de la Recherche et de la Technologie

Monsieur le Ministre,

A plusieurs reprises je vous ai dit l'importance que revêt aujourd'hui le personnel d'encadrement dans le fonctionnement du système éducatif et dans l'avancement des réformes que vous avez engagées.

Des réflexions sont menées depuis plusieurs mois dont certaines ont débouché sur des rapports. La FEN est particulièrement attentive à la conclusion de ces réflexions car elle fédère, en son sein, les syndicats majoritaires de ces personnels, qu'il s'agisse des personnels de direction, d'inspection ou d'encadrement administratif et de gestion.

Le temps est désormais venu d'engager la phase active des négociations et de déboucher sur des décisions concrètes. L'attente des personnels d'encadrement est forte, à la mesure de leurs responsabilités et de la complexité de leurs tâches. Tout retard ne ferait qu'amplifier un malaise perceptible et compromettrait les réformes engagées dont les orientations rejoignent celles que nous avançons depuis plus de dix ans.

Je ne doute pas que vous me confirmiez très rapidement votre volonté d'avancer sur ces dossiers.

Jean-Paul ROUX
Secrétaire général

**Avec l'appui de
la FEN,
le SI.EN agit
pour obtenir
l'ouverture de
négociations.**

Enseignement technique

Liste d'aptitude IA-IPR : le compte n'est - toujours - pas bon.

Spécialités	% du corps	LA 96	LA 97	LA 98	LA 99	Totaux
C.C.P.D.	66	30 65,3 %	38 79,1 %	31 70,5 %	37 75,51 %	136 72,73 %
ET	28	10 21,7 %	8 16,7 %	8 18,18 %	8 16,33 %	34 18,18 %
IO	6	6 13 %	2 4,2 %	5 11 %	4 8,16 %	17 9,09 %
	100	46	48	44	49	187

En quatre ans 34 nominations, alors que nous devrions compter 52 collègues promus.

Liste aptitude 2000 : nous attendons un rattrapage et n'accepterons plus que l'on nous réponde qu'il y avait trop peu de bons dossiers d'IEN-ET ! Il y en avait suffisamment pour rétablir l'équilibre dès cette année et sommes assurés qu'il y en aura suffisamment en 2000. L'administration semble pourtant continuer à ne pas vouloir entendre que la valorisation de l'enseignement technique et professionnel passe aussi par la valorisation du travail de ceux et celles qui y participent.

La mesure qui, au terme de 5 ans, transforme 240 postes d'IEN en IA-IPR a été négociée pour permettre à des IEN d'at-

teindre un indice supérieur en fin de carrière, et non pour augmenter le nombre de postes d'IA-IPR en diminuant celui des IEN !

Et pourtant, nous constatons de nombreuses dérives sur le terrain, tant il est vrai que le manque de postes budgétaires d'IA-IPR est flagrant ! L'enseignement technique et professionnel a autant besoin que l'enseignement général et technologique d'un corps d'inspection compétent !

La création d'un corps unique aux **missions identifiées, diversifiées**, serait peut-être un début de réponse...

Juillet 1999

Marie-Paule COLLET

Les postes vacants

FORMATION CONTINUE	2 : Amiens ; Grenoble
LETTRES	3 : Dijon ; Orléans-Tours ; Rouen
LETTRES-HISTOIRE	3 : Créteil ; Strasbourg ; Toulouse
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	1 : Clermont-Ferrand
ANGLAIS	1 : Lyon
MATHS-SCIENCES	9 : Besançon ; Paris (2) ; Poitiers ; Rennes (2) ; Réunion ; Rouen ; Versailles
STI	11 : Caen (2) ; Corse ; Nancy-Metz ; Nantes (4) ; Poitiers (2) ; Rennes
ARTS APPLIQUES	1 : Orléans-Tours
S.B.S.S.A.	5 : Amiens ; Créteil ; Lyon ; Orléans-Tours ; Rouen
ECONOMIE-GESTION	14 : Caen (2) ; Corse ; Dijon (1 poste gelé) ; Nancy-Metz ; Reims ; Versailles (2)
ECONOMIE-GESTION A F	Lyon ; La Réunion ; Reims ; Rennes ; Rouen ; Nice

50 postes sont restés vacants à l'issue de la CAPN du 23 juin. A cette liste devront s'ajouter les postes libérés par les collègues qui partiront en retraite en juin 2000. L'affectation des stagiaires, actuellement en formation, ne pourra permettre de pourvoir l'ensemble des postes ; aussi est-il urgent de prévoir, pour le prochain recrutement, un nombre de postes prenant mieux en compte en compte la situation dans certaines disciplines.

De même il devient urgent de revoir l'étiquetage de certains postes «enseignement général» ; en effet, des postes affichent la monovalence : maths, lettres, anglais ; cela induit des problèmes liés à la bivalence des enseignants. Dans

Les stagiaires en formation

LETTRES	2
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	1
MATHS-SCIENCES	4
STI	12
S.B.S.S.A.	2
ECONOMIE-GESTION	6

l'état actuel de nos missions, nous évaluons (inspectons, conseillons, impulsions etc.) des professeurs bivalents en enseignement général, alors que le recrutement des IEN est monovalent. Les professeurs peuvent alors être inspectés par deux inspecteurs aux modèles pédagogiques différents... Il arrive même que dans certaines académies on fasse appel à des chargés de mission d'inspection «académique» pour assurer la seconde valence ! Où sont la cohérence et l'efficacité ?

1er septembre 1999

Marie-Paule COLLET

Candidatures au Bureau National

Suite au départ de Michel LE BOHEC (cf. bulletin n° 57, mai 1999), un poste est à pourvoir au Bureau National. Deux candidats se sont présentés et les membres du B.N. les remercient de cet acte militant. Tous les IEN syndiqués sont appelés à voter en utilisant le bulletin ci-dessous. Seuls les bulletins comportant au maximum un nom seront pris en compte. L'engagement de nos deux collègues mérite le respect qui se manifesterá par une participation la plus large possible à ce scrutin.

Jean TRUCHET

Syndiqué sans interruption à la FEN depuis 1969, par tradition mais surtout par conviction, j'ai eu diverses responsabilités syndicales départementales au SNI-PEGC. Bien plus tard, IEN, je suis venu "naturellement" au SI.EN-FEN ; j'ai été d'ailleurs, dès la première année, responsable départemental de l'Yonne.

Notre organisation a défini des priorités qu'il convient non seulement de "faire avancer", mais de "faire aboutir", le plus rapidement possible :

- une clarification de nos missions, avec les moyens qui correspondent ;
- la création d'un corps unique d'inspecteurs (ou de deux corps homologues) avec pour incidence immédiate l'indice terminal, classe normale, 818 NM, avec répercussion pour les collègues retraités.

Pour cela, notre syndicat doit :

- améliorer sa communication interne et externe ;
- promouvoir une vie syndicale réelle, départementale et académique : chacun des syndiqués doit se "sentir bien" dans son syndicat car il est le syndicat ;
- engager les actions appropriées, sans état d'âme, avec fermeté et détermination.

Contrairement à une idée, hélas trop répandue, qui consiste à penser que nous ne représentons pas grand chose – compte tenu de notre nombre – je crois que nous avons une force suffisante, sous réserve que nous agissions tous.

Mes camarades, aujourd'hui, j'ai l'honneur de solliciter vos suffrages.

Jean TRUCHET
IEN 1^{er} degré SAINT JEAN DE MAURIENNE (Savoie)

Yves RONDEL

IEN depuis 10 ans, responsable de la régionale de CAEN pendant six ans, je me porte candidat au Bureau National dans la ligne des travaux et motions du congrès national du SI.EN-FEN de BONDY les 30 et 31 mars 1999. J'insisterai plus particulièrement sur les objectifs suivants :

1. - Parvenir, au plus vite, à un seul corps d'inspection

La situation actuelle est injuste et inadmissible : en finir avec les inspecteurs "normaux", "hors classe" et "Inspecteurs Pédagogiques Régionaux".

Cette catégorisation engendre un climat malsain qui entraîne le délitement du corps et favorise les stratégies personnelles au détriment du travail collectif... que nous ne cessons de réclamer aux enseignants.

D'abord le 818 pour tous, puis l'échelle lettre A pour tous avec un accès possible à l'échelle lettre B.

2. - Avoir les moyens d'assurer correctement nos missions

En finir avec les différences incroyables d'un département à l'autre : locaux, matériel, personnels (conseiller langue ou non, conseiller TICE ou non, 1-2-3 conseillers pédagogiques ou non, indemnités kilométriques variant du simple au double (ou plus) pour des circonscriptions de même type).

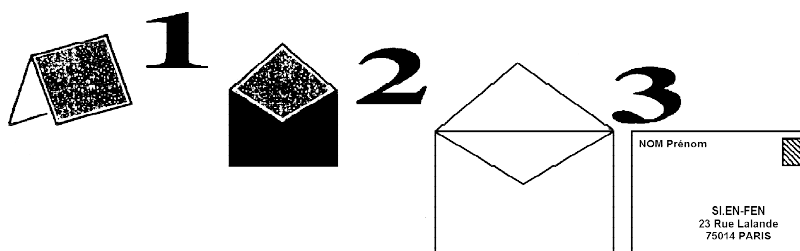
3. - Assurer dans tous les départements la même rétribution complémentaire pour des missions faisant appel à une compétence spécifique (certains paient toutes les actions de formation, d'autres aucune).

4. - Obtenir une gestion de carrière des I.E.N. dans l'intérêt du service public et une évaluation sur des critères objectifs connus de tous.

Les I.E.N. sont méconnus, voire méprisés, et pourtant, sans eux, aucune politique novatrice ne pourra se mettre en place !

Toutefois, le Bureau National ne sera entendu que s'il s'appuie sur une base solidaire pratiquant un "jeu collectif".

Yves RONDEL
IEN 1^{er} degré VIRE (Calvados)



Election au BN :
le bulletin de vote doit être
adressé directement au

SI.EN-Fen
23 Rue Lalande
75014 PARIS

avant le 3 décembre 1999

Election au Bureau national
Yves RONDEL
Jean TRUCHET
Nota : seuls les bulletins comportant au maximum un nom seront pris en compte

Affectation des candidats inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au corps des Inspecteurs de l'Éducation Nationale au titre de l'année 1999

Spécialité	NOM - Prénom	Académie d'origine	Affectation
1 ^{er} degré	M. ALBERTINI Roch	CORSE	Langue et cultures corses
1 ^{er} degré	M. CALLIS Jacques	MONTPELLIER	Laval V + AIS (Mayenne)
1 ^{er} degré	M. CHASSAGNE Henri	LIMOGES	Tulle Nord + AIS (Corrèze)
1 ^{er} degré	M. COCQ Bertrand	A.E.F.E.	Dreux II (Eure-et-Loir)
1 ^{er} degré	M. DALET Marc	MARTINIQUE	Mantes-la-Ville (Yvelines)
1 ^{er} degré	Mme DARAGON Evelyne	DIJON	Morteau (Doubs)
1 ^{er} degré	Mme DURAND Annick	BESANÇON	Montbéliard (Doubs)
1 ^{er} degré	M. FRIEH René	STRASBOURG	Wittelsheim (Haut-Rhin)
1 ^{er} degré	M. GUIADEUR Jean-Charles	NANTES	La Roche-sur-Yon III (Vendée)
1 ^{er} degré	Mme LEFRANCOIS Joseline	POITIERS	Melle (Deux-Sèvres)
1 ^{er} degré	M. LESTIEVENT Philippe	ORLEANS -TOURS	Bourges nord (Cher)
1 ^{er} degré	Mme LIMIDO Joselyne	AIX-MARSEILLE	Villeneuve-la Garenne (Hauts-de-Seine)
1 ^{er} degré	M. TODESCHINI Jean-Marc	Anciens Combattants	Sarreguemines ouest (*) (Moselle)
1 ^{er} degré	Mme WERTZ Thérèse	AMIENS	Dreux I (Eure-et-Loir)
1 ^{er} degré	Mme ZABLOT Jocelyne	CRETEIL	Sevran (Seine-Saint-Denis)
ET - STI	M. LE GOUIC-MARTUN Gilbert	VERSAILLES	POITIERS
ET - STI Arts appliqués	M. RIOT-SARCEY Jean	LYON	LYON
ET - Economie et Gestion	M. JANDOT André	BESANCON	BESANCON
ET - Histoire-Géographie	M. DUPONT J.-Bernard	CRETEIL	VERSAILLES
ET - Anglais	Mme GUILLOSOU Françoise	ROUEN	NANTES
Information et Orientation	Mme DESCLAUX Agnès	Adm. centrale	Essonne (*)
Information et Orientation	Mme HENOQUE Maryse	PARIS	Val-de-Marne
Information et Orientation	Mme HERMITTE M.-Andrée	RENNES	Côtes d'Armor
(*) sous réserve			

Pub CASDEN

Hommages

Henri BORDAS

Nous avons appris la disparition, à la fin du mois de juillet, d'Henri BORDAS qui a été pendant de très nombreuses années formateur à l'Ecole normale de filles de Saint-Etienne et inspecteur de l'Education nationale dans notre département.

Né à Limoges en 1926, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, certifié de philosophie, Henri Bordas avait été nommé professeur à l'ENF en 1954, puis inspecteur-professeur en 1965. Il avait eu la responsabilité des études du Centre régional de formation des professeurs des classes de transition, puis du Centre de formation des instituteurs des écoles d'application.

Esprit délié, il était apprécié de tous ceux qui avaient affaire avec lui pour sa culture, sa justesse de jugement, ses qualités relationnelles, sa convivialité, et les directrices et directeurs des EN, dont il a été pendant plus de vingt ans un proche collaborateur, se sont plus à lui savoir gré, année après année, de son aide précieuse dans la conduite des études des futurs enseignants qui lui étaient confiés.

Il a participé, de 1965 à 1967, à la création, au Lycée Honoré d'Urfé, de la classe préparatoire au professorat d'Education physique et sportive et à l'entrée à l'ENSEP.

Il s'est également fortement engagé dans les organismes périscolaires, et notamment auprès de l'Office central de la coopération à l'école (O.C.C.E.).

Discret, voire réservé, il n'aurait peut-être pas apprécié qu'on veuille faire son éloge ; mais on n'aurait pas compris que ceux qui furent ses collègues ainsi que ses très nombreux élèves n'aient pas à l'occasion de sa disparition la possibilité d'évoquer le souvenir d'un homme qui ne peut les avoir laissés indifférents.

Il a souhaité retrouver enfin sa patrie limougeaude à laquelle il était resté très attaché.

Paul GUYOT

Félicie FROHRING

Enfant de la diaspora corse, Félicie CASANOVA est née le 22 juillet 1928 à BONE, aujourd'hui ANNABA.

Elève-maîtresse, puis surveillante de l'Ecole Normale de CONSTANTINE, elle exerce quatre ans en Algérie, puis rentre en Corse. Institutrice, puis conseillère pédagogique dans l'île, elle exerce quelques mois à MONTPELLIER comme maîtresse d'application. Après son succès, en décembre 1974, au Certificat d'Aptitude à l'Inspection des Ecoles Maternelles, c'est à PAU quelques mois, RODEZ deux ans, BASTIA cinq ans, AJACCIO quatre ans que se poursuit sa carrière.

Elle décède à GAP le 20 juin 1997. Ses cendres – dans la plus grande discrétion – regagnent son village d'origine, BALOGNA (Corse du Sud) au cours de l'été.

Humaniste, chaleureuse, dynamique (elle ressuscite dans l'île l'Association générale des Instituteurs et Institutrices des Ecoles maternelles), en un mot, exemplaire, elle laisse un grand vide dans une région profondément déchirée... mais quel radieux souvenir !

*Yves DEVICHI
IEN Honoraire*

Patrice MITTE

C'est avec stupeur que nous avons appris le décès de notre collègue Patrice MITTE. Tous ses amis sont peinés de son départ. Nous garderons de lui un merveilleux souvenir. Fidèle depuis toujours à l'enseignement technique, il incarnait, avec son humour, la joie de vivre, avec son courage et sa persévérance, il donnait l'exemple du travail bien fait et celui de la réussite professionnelle.

Il a su donner tant de preuves de confiance à ses élèves, aux jeunes de la formation continue qu'il a rencontrés, tant de preuves d'amitié à ses collègues avec une grande générosité à chaque fois que l'on faisait appel à lui.

Joie, chaleur, solidarité et amitié. Voilà l'image qu'il nous laisse. Merci Patrice, tous tes amis ne t'oublieront pas et penseront encore souvent à toi.

Toutes nos pensées vont à ton épouse et à tes enfants à qui nous présentons nos très sincères condoléances.

Bernard DE GUNTEN

Les classes relais

Présentation d'une étude réalisée par le centre Alain Savary

Nous présentons ici un résumé du compte rendu des premiers résultats de cette étude qui concerne 190 élèves scolarisés dans une classe relais en 1997-98.

Ces résultats ne peuvent sans doute pas être généralisés car les classes relais sont des dispositifs dont l'organisation et le fonctionnement dépendent des conditions locales, des partenaires impliqués (services de l'état, collectivités, associations), des équipes qui les encadrent, des lieux d'implantation.

Elles accueillent toutes des élèves qui ont des difficultés et les gardent pendant un temps limité. Les élèves présentés dans cette étude ne doivent pas être pris comme le modèle type d'un "public classe relais", les diversités locales sont en réalité très importantes.

Cependant l'intérêt de cette recherche est de répertorier un certain nombre de difficultés, observées par les adultes et exprimées par les jeunes et de montrer les effets positifs quelques mois après la sortie de la classe relais.

Le dispositif des classes relais

Définition

La classe relais est un dispositif accueillant pour un temps déterminé (moins d'une année scolaire) des jeunes de collège qui sont entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire.

L'objectif est de favoriser, par un accueil spécifique temporaire, la réinsertion effective et rapide de l'élève dans une classe ordinaire de formation, sous statut scolaire ou sous contrat de travail.

Organisation

Le texte le plus récent (circulaire 98-120 du 12/06/1998) présente l'organisation actuelle des classes relais, le public et les objectifs, l'organisation pédagogique et éducative, le pilotage ; une annexe précise le régime de protection sociale des élèves et les conditions de séjour en entreprise.

Textes officiels

Ce dispositif existe de façon expérimentale depuis plusieurs années et a fait l'objet de plusieurs textes parus au B.O.E.N. :

- mesures de prévention de la violence à l'école, page "actualités" du B.O. n° 13 du 28/03/1996 ;
- mise en place de classes expérimentales : note de service du 23/04/1996 ;
- coopération interministérielle pour la prévention de la violence en milieu scolaire : circulaire 96-135 du 14/05/1996, B.O. n° 23 du 06/06/1996 ;
- mise en œuvre de contrats d'innovation : note de service 96-157 du 29/05/1996, B.O. n° 23 du 06/06/1996 ;
- mise en œuvre des structures expérimentales : note de cadrage du 24/06/1996 ;
- classes relais en collège : circulaire 98-120 du 12/06/1998, B.O. n° 25 du 18/06/1998.

L'étude réalisée par le centre Alain Savary

Elle se compose de questionnaires remplis par les adultes exerçant dans ces dispositifs et d'entretiens réalisés auprès d'élèves qui y sont scolarisés.

Des questionnaires ont été envoyés en juin 1998 à certains dispositifs relais ; un échantillon de 14 dispositifs pour un total de 190 élèves a été constitué.

De nouveaux questionnaires seront envoyés pour l'année 1998-99 ; ils permettront de corroborer ou d'infléchir les premiers résultats.

Premiers résultats du traitement des questionnaires

Ils se rapportent à un échantillon de 190 élèves.

1) Les jeunes

En majorité, ce sont des garçons : sur les 190 élèves il y avait 34 filles soit 18% de l'effectif global ; ils ont entre 14 et 16 ans (75% des élèves) ; ils sont nés sur le sol français et ont suivi la totalité de leur scolarité en France (83% d'entre eux) ; 50% n'avaient aucun parent issu de l'immigration, 40% étaient issus d'une famille dont les deux parents étaient d'origine immigrée, 10% avaient un seul parent issu de l'immigration.

Les renseignements donnés par les acteurs attestent de situations familiales troublées. Dans la moitié des foyers le père est absent physiquement et plus de la moitié de ces élèves était déjà sous mesure judiciaire notamment au titre de la protection de l'enfance. (Il est à noter que le pourcentage de jeunes " sous mesure " est plus important dans les classes où travaillent des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (de 100% à 60%), cependant les classes où il n'y a pas d'éducateur de la PJJ accueillent rarement moins de 40% de jeunes sous mesure judiciaire).

Ces premiers résultats, même s'ils doivent être affinés, permettent de dire que **les établissements ne se servent pas de ces dispositifs pour y envoyer de simples perturbateurs, mais qu'il s'agit par ailleurs de jeunes vivant des conditions sociales, familiales ou affectives particulièrement complexes.**

2) Leur situation scolaire

30% des 190 élèves étaient totalement déscolarisés au moment de leur admission en classe relais ; ce taux de déscolarisation est très variable d'un dispositif à l'autre. Les trois quarts restant fréquentaient un établissement mais avec un comportement perturbateur ou absentéiste. Ils venaient majoritairement de 5ème et de 4ème ; 8% étaient issus de SEGPA.

Leur niveau scolaire est faible, on signale des problèmes graves de gestion de la langue dans 20% des cas, une très faible capacité en lecture dans 10% des cas et à l'écrit dans 30% des cas.

Le comportement des jeunes évolue positivement pendant le séjour en classe relais dans 68% des cas, mais le travail scolaire n'est amélioré que dans 35% des cas.

Majoritairement, les élèves scolarisés dans les classes relais ont un niveau scolaire faible et les équipes de ces dispositifs disent qu'elles les font mieux progresser sur le plan de la socialisation que sur celui des apprentissages.

3) Le devenir des jeunes à la sortie du dispositif

Deux mois après la rentrée scolaire qui suivait le passage en classe relais, 37% des jeunes étaient scolarisés en

collège, 26% en apprentissage, 21% dans des structures particulières (établissement spécialisé, internat, retour en classe relais), 12% étaient de nouveau déscolarisés et pour les 4% restant, on n'a pu recueillir aucune information ; ces renseignements ont été obtenus sur 175 élèves.

Ces résultats peuvent être dans un premier temps jugés positifs, mais il faut néanmoins suivre l'évolution de ces jeunes.

Données fournies par les entretiens menés auprès des jeunes

32 entretiens ont été analysés. Ils ont été réalisés avec des jeunes scolarisés dans cinq classes relais de la région parisienne.

Les auteurs se gardent de considérer ces entretiens comme représentatifs d'un " public classe relais " ; en effet, la composition de ces classes varie suivant les habitudes locales : tel élève proposé par un collège pour ce dispositif ne l'aurait pas été par un autre collège.

Tous les entretiens indiquent :

- 1) des histoires familiales et scolaires très perturbées ;
- 2) une peur face aux apprentissages ;
- 3) la perception de l'école comme un lieu de vie plutôt que comme un lieu d'apprentissage ;
- 4) le sentiment d'être des laissés pour compte ;
- 5) l'impression d'avoir été " modifié " par le passage en classe relais.

1) Des histoires familiales et scolaires très perturbées

Tous ces jeunes sont issus de milieux très défavorisés, ne vivant - dans certains cas - que de l'aide sociale. Le trait qui revient le plus souvent est l'absence du père, réelle ou symbolique. La plupart ne connaissent pas leur père,

ceux qui vivent avec lui disent qu'ils ne le voient pas ou qu'il " s'en fout ". Cependant, ils évoquent peu ces difficultés dans les entretiens et sont peu nombreux à les relier à leurs échecs scolaires.

En revanche, ils parlent plus facilement des difficultés qu'ils rencontrent avec les autres jeunes du quartier, ils jugent que leurs copains ont une mauvaise influence sur eux.

Dans la majorité, les jeunes des classes relais ont suivi toute leur scolarité dans le système scolaire français, mais leurs parcours scolaires sont toujours chaotiques, avec de nombreux redoublements sans amélioration de leurs résultats scolaires.

Ils ont été beaucoup suivis par de nombreux adultes, soit dans l'établissement, soit dans des structures spéciales de type SEGPA. Mais ils jugent que ces aides ont été inefficaces. En revanche, le dispositif " classe relais " leur apporte un encadrement plus copieux et pour beaucoup d'entre eux le premier " référent adulte " auquel ils accordent une telle importance.

2) Des difficultés importantes face aux apprentissages

Leur dossier scolaire indique ces difficultés et, dans l'entretien, leurs problèmes pour verbaliser apparaissent massifs : leurs réponses sont brèves et ponctuées de nombreux silences, leur vocabulaire peu fourni. Mais ils sont souvent dans le déni de leurs difficultés, ils les attribuent aux professeurs ou à leur manque de motivation ou de calme pour apprendre.

Pourtant, quand l'entretien se poursuit, ils expriment combien, pour eux, travailler est une souffrance. On découvre alors des élèves qui ont une peur immense face aux apprentissages,

liée au soupçon de ne pas être suffisamment intelligents. Ainsi, Béline dit : " J'ai l'impression que j'ai compris, parce que j'ai la honte de d'mander " ; en d'autres termes, mieux vaut être fainéant qu'idiot. En classe, une difficulté rencontrée dans un raisonnement peut soudain faire basculer l'élève dans un comportement

une peur immense face aux apprentissages liée au soupçon de ne pas être suffisamment intelligent

Les classes relais

agressif (geste physique de recul par rapport à la table, insultes...).

Tous expriment leur soulagement du travail individualisé en classe relais où on évite le regard des autres. Ils craignent cependant qu'on les prenne pour des débilés et qu'on leur fasse faire des choses trop simples.

3) L'école est perçue avant tout comme un lieu de vie

La nécessité d'être à l'école est rarement remise en cause, mais s'ils trouvent bien une signification sociale à l'école, les activités qu'on y propose et le temps que l'on y passe ne fait pas sens pour eux.

Les savoirs scolaires ne sont pas repérés et jamais nommés en tant que tels, l'énumération de disciplines en tient lieu, lorsqu'elles ne sont pas qualifiées de "trucs comme ça". Le discours de la grande majorité d'entre eux montre un manque d'outils conceptuels et une difficulté à mettre en mots : Cédric dira : "on fait des cours, on fait des livres de lecture". L'école leur apparaît comme un bloc souvent hostile, un tout sans nuance.

Cette perception globalisante et ce sentiment d'hostilité font que souvent ils entretiennent une rivalité personnelle avec certains adultes, ils se "disputent avec les profs". Ils semblent vivre à

l'école dans un univers fantasmatique, ils accusent fréquemment et sans distinction tous les adultes.

4) Le sentiment d'être des laissés pour compte

Ils expriment tous un sentiment d'exclusion très fort mêlé de rancœur : "Y nous aimaient pas, on nous met à part" dit Yacine. L'école est pour eux un lieu de "non-droits", ils ont l'impression d'être victimes d'une injustice.

Ils ressentent aussi ce rejet vis-à-vis de leurs anciens camarades qu'ils n'identifient pas comme des pairs ; ce constat les empêche de participer aux activités que "les autres" suivent.

Et, ils se plaignent de ne pas avoir été aidés à apprendre.

5) Ce sont des jeunes modifiables, très sensibles à l'effet classe relais

A l'unanimité, ils ont trouvé dans la classe relais un lieu où ils ont été reconnus et aidés. Cette reconnaissance passe toujours par la parole : "on pouvait parler tranquillement, quand on avait des problèmes, on pouvait discuter

avec eux quoi". Pour les plus jeunes, cette aide passe par une proximité qu'ils expriment en termes de posture physique : "Elle vient s'asseoir à côté de toi, et elle t'explique".

La peur de la sanction apparaît chez les petits (11, 13 ans) : Mustapha dit : "... faut que j'me tienne et tout, parce que si j'fais encore une connerie, là, après, c'est renvoi définitif".

Les grands (14, 16 ans) entendent plus le dispositif comme une dernière chance à saisir : "s'il n'y avait pas eu la classe relais, j'serais pas là où j'en suis, pt'êt que j'serais d'avant la grille, en train de d'mander si y veulent pas m'reprendre" dit Mohamed.

Ces jeunes sont modifiables. Le passage en classe relais leur a apporté deux choses : une meilleure socialisation et un comportement apaisé ; et ils ne sont pas fâchés avec les savoirs, mais ils ont envie d'apprendre.

Le passage dans ce dispositif suscite des velléités de changements. Mais ils demeurent fragiles et il faudra qu'ils trouvent un soutien suffisant au retour dans une classe ordinaire.

Francine GROSBRAS

l'école leur apparaît comme un bloc souvent hostile, un tout sans nuance

Nota : le minitel (3615 FEN code INS) ne sera plus utilisé à partir du 1er janvier 2000.

L'actualité syndicale est mise à jour en permanence sur notre site Internet :

www.fen.fr/sien

Communiquer avec le SI.EN-Fen

Adresse : 23, rue Lalande 75014 PARIS

Téléphone : 01 43 22 68 19

Télécopie : 01 43 22 88 92

Mél : sien@fen.fr